

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 359 Subventions (10.000 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à 2 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Entr'Aide (24621/X00515/2013_00355) Escalier W – 53, rue de l'Ourcq (19e), pour son fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Ebony and Ivory (39181/2013_04886) 20, rue de Romainville (19e), pour son projet Quality Street Finest.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.